



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°15 :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION LE CARROUSEL –
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 23 Février 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 1

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

Absent : Benjamin DUGERS

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

DOSSIER N° 15 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION LE CARROUSEL – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Françoise COSSECO

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Le Carrousel née le 13 décembre 2017 de la fusion des associations Jeunes Loisirs Nature (JLN) et LABCEDEFG. Elle a pour principale vocation à œuvrer à la fois dans le champ de l'animation sociale locale, de la jeunesse et de la famille, sur le périmètre ouest de la ville du Bouscat, de l'avenue de la Libération au quartier prioritaire du Champ de Courses.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'association met en œuvre l'agrément Centre social, octroyé pour 3 années par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La Ville du Bouscat s'est associée à toute la réflexion conduisant à l'élaboration d'un nouveau projet social et son inscription dans le schéma territorial de l'animation locale tel qu'adopté le 12 juillet 2016 par le conseil municipal.

L'année 2021 poursuit la mise en œuvre du projet social articulé autour 4 axes : l'accueil des habitants, le développement de l'animation sur un territoire élargi, le renforcement du projet familles, l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse. Cette année est également celle de renouvellement de la demande d'agrément.

Dans cette perspective, il est proposé que l'association Le Carrousel

- anime et participe à la dynamisation du territoire
- accompagne les projets d'insertion dans la vie sociale,
- participe à l'accueil périscolaire,
- assure un relais de services de proximité : gestion de l'espace municipal Hippodrome et local de la Chêneraie, médiation territoriale, accueils de permanences, relais de communication notamment,
- participe aux évènements de la ville.

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion sociale, le quartier Champ de Courses a été maintenu en géographie prioritaire, dans un cadre intercommunal par l'extension de son périmètre aux résidences des Cottages et Champ de Courses sur le territoire voisin de la ville d'Eysines. La mission de l'association Le Carrousel, dans ce contexte, reste référencée au contrat de ville métropolitain et à la convention territoriale intercommunale pour les années 2015 à 2022, contribuant au soutien d'initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier. Dans ce cadre, la ville du Bouscat contribue notamment au financement du poste d'adulte relais reconduit pour 3 ans en décembre 2018, aux côtés de la Préfecture de la Gironde et de la Ville d'Eysines.

Pour l'année 2021, il est proposé d'octroyer à l'association le Carrousel une subvention d'un montant de 117 500 €, déclinée comme suit :

- subvention de fonctionnement 111 800 €,
- contribution au poste d'adulte relais 5700 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

VU les propositions d'actions 2021 et la demande de financement présentées par l'association en novembre 2020,

VU la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2016 concernant le financement du poste de l'adulte-relais et l'avis favorable de la commission adulte-relais de la Préfecture de la Gironde du 14 décembre 2018 renouvelant la convention adulte relais,

VU le projet de convention de partenariat proposé,

VU le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Le Carrousel auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à approuver les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition, ci-annexées,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

